

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

<b>Date de convocation :</b> 21.04.2026
<b>Membres :</b>
En exercice : <input type="text" value="15"/>
Présents : <input type="text" value="13"/>
Votants : <input type="text" value="15"/>
N° 11

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Etaient présents :** Frédéric ROUET, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Magali LORENZI, Marine BLAISE, Florent LAZARE

**Procurations :** Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT à Stéphane LECLERC

**Absents :**

**Secrétaire :** Marine BLAISE

**N°11 -OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE AVEC L'ASSOCIATION LE FOYER RURAL.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la piscine municipale ouvre du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026 tous les jours de 13 heures 30 à 19 heures.

Puis il donne lecture d'une lettre de demande de l'association « Le Foyer Rural » qui souhaite tenir la buvette de la piscine, afin de pouvoir financer des rénovations du patrimoine du village tout au long de l'année.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer une convention avec cette association qui définirait les conditions d'utilisation de la buvette pendant les deux mois d'ouverture de la piscine.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Accepte** le principe de mise à disposition à titre gratuit de la buvette de la piscine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026 à l'association Le Foyer Rural.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance  
Marine BLAISE

Copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Frédéric ROUET

